

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct du marché monétaire Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à procurer un revenu en intérêts en investissant dans des titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, des banques à charte canadiennes ou des sociétés de prêt, des fiducies et d'autres sociétés du Canada. Le fonds peut aussi investir dans des instruments portant intérêts, comme des comptes de dépôt à vue.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds du marché monétaire Manuvie ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent est la suivante :

- Investir dans des titres dont l'échéance est de 365 jours ou moins
- Investir dans des billets à taux variable du marché monétaire dont chaque date de rajustement des taux survient dans les 185 jours au plus
- Maintenir une durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de 90 jours ou moins si la durée jusqu'à l'échéance de chaque billet à taux variable correspond au maximum à la prochaine date de rajustement des taux
- Maintenir une durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de 180 jours ou moins si la durée jusqu'à l'échéance de chaque billet à taux variable correspond au maximum à la date d'échéance définitive
- Détenir au moins 5 % des actifs en liquidités ou dans des placements facilement être convertibles en espèces dans un délai d'un jour
- Détenir au moins 15 % des actifs en liquidités ou dans des placements facilement être convertibles en espèces dans un délai d'une semaine
- S'efforcer de maintenir un cours par titre de 10 \$ en distribuant le revenu mensuellement

Le fonds sous-jacent ne détiendra pas de titres étrangers. De plus, le fonds sous-jacent n'investira pas dans des fonds communs de placement autres que des fonds du marché monétaire.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour générer des revenus supplémentaires ou gérer ses liquidités à court terme. Pour en savoir plus, reportez-vous à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, le fonds distinct peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chaque risque principal, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

- Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et des créances hypothécaires
- Risque associé aux créances admissibles aux fins de recapitalisation interne
- Risque de crédit
- Risque de défaut
- Risque de taux d'intérêt
- Risque associé aux séries multiples
- Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque associé à la spécialisation
- Risque associé aux porteurs de titres importants
- Risque associé à la fiscalité
- Risque associé aux fonds sous-jacents

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les stratégies, ainsi que sur les objectifs et les risques associés au(x) fonds sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit, veuillez vous reporter au prospectus du ou des fonds sous-jacents ou communiquer avec nous pour obtenir un exemplaire imprimé.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en consultant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.